

Une politique dynamique d'investissement, un endettement maîtrisé sans majoration des taux des taxes locales



Une politique dynamique d'investissement, un endettement maîtrisé sans majoration des taux des taxes locales

Le 08 avril 2024, lors de la séance du conseil municipal dédiée principalement au vote du compte administratif et du budget, Bernard PAMBRUN, Conseiller aux Décideurs Locaux, a présenté une analyse complète mais synthétique sur la gestion de la commune en 2023.

Il a rappelé que la commune de Marciac présente une situation budgétaire et comptable saine avec une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 342 062 € qui représente 266 € par habitant (163 €/h au niveau national).

S'agissant des dépenses d'équipement, la commune de Marciac mène une politique active de construction ou de renouvellement de ses infrastructures depuis de nombreuses années en conservant un niveau de fiscalité stable, les taux n'ayant subi aucune augmentation depuis 2012.

En matière d'investissement, depuis 2017 la commune de Marciac conduit une politique d'équipement de bon niveau, tout en gérant son niveau d'endettement.

Un endettement maîtrisé

Ainsi, au 31 décembre 2023 son endettement représente 64 €/habitant alors que le montant moyen est de 109 €/habitant au niveau départemental et de 73 €/habitant au niveau national et son ratio de désendettement est inférieur à 2 années.

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre à la somme de 5 005 740 € soit 2 461 064 € pour la section de fonctionnement et 2 544 676 € pour la section d'investissement.

Concernant les travaux d'investissement, le programme essentiel pour ce budget 2024 concerne la mise en œuvre de la troisième phase d'aménagement du site du cloître des Augustins qui intégrera la réalisation d'équipements structurants tels que la création d'un espace immersif, d'une micro-fole, d'un espace de coworking et la mise en œuvre d'un accueil mutualisé au sein d'un espace dédié au groupement d'intérêt public qui gèrera cette nouvelle entité qui se donne pour objet d'être la vitrine du Pays du Val d'Adour.

La mise en lumière LED sur le clocher de l'église ainsi qu'une étude réalisée par un architecte du patrimoine relative à la réfection de la toiture de ce même bâtiment, la rénovation en partie de la chapelle financée majoritairement par un don de l'association Marciac Culture et Patrimoine et Tradition, l'aménagement des allées de l'ancien cimetière, l'acquisition de matériel pour le service technique, ainsi que la poursuite de l'équipement en LED de sites et rues, la végétalisation de la Place du Chevalier d'Antras, le bardage de futurs bâtiments en toitures photovoltaïques sur les terrains de tennis et pétanque, sont également prioritaires pour cet exercice budgétaire.

La section de fonctionnement du budget évolue peu – les dépenses restent maîtrisées et les recettes stables. Les bases d'impositions sont en hausse de 3.90% et génèrent une recette supplémentaire par rapport à 2023 de 38 342 €. La DGF (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation) augmente de 17 161 € par rapport à 2023.

Il faut noter également les dépenses et recettes liées l'occupation du domaine public durant la manifestation « Marciac la Festive » qui engendre un excédent estimé à 50 000 €uros.